

LA PÉTITION DES MAIRES ANTI-CUS : autopsie d'un coup monté par les pro-vie

Pendant que pro-Cus se chamaillaient avec les pro-concubinage, les Relais pour la Vie, spécialistes des pétitions coup de poing, ont mis tout leur savoir-faire au service d'une opération visant à torpiller la possibilité de choisir de s'unir pour les couples homosexuels.

Le 16 avril dernier— au moment même où Jean Hauser venait de rendre son rapport au ministère de la justice— la presse était saisie d'une soudaine pétition lancée par un « Collectif de maires pour le mariage républicain » fière de 12 000 signatures de maires opposés au Contrat d'union sociale. Moins d'une semaine après ce coup médiatique, le mystère se dissipait autour de la soi-disant « spontanéité » de cette opération. En l'absence de preuves, le doute a commencé par planer sur le chiffre de 12 000 signataires annoncés à la presse. Après vérification, Marie-Joseph Bouvet, huissier de justice, confirme l'existence de 12 162 lettres formulaires retournées « exclusivement » par des Maires. Les réponses nominatives d'élus non maires, les déclarations non signées, ou encore celles ne souscrivant que partiellement au texte n'ayant « pas été collationnées », tous se disent « soucieux de préserver la famille comme élément naturel et fondamental de toute société » et déclarent s'« opposer à la mise en place d'un contrat d'union pour les personnes du même sexe », ainsi qu'« à l'implication du maire, en tant qu'officier d'état civil, dans la célébration d'un contrat de ce genre ». Sur 36 000 maires en fonction, le chiffre impressionne. A cette réserve près qu'il met sur un même plan le maire d'une grande ville et celui d'un village de 50 habitants et qu'un tiers des maires de France n'ont jamais représenté un tiers des français. Sans parler du fait qu'excepté une poignée d'entre eux, 90 % des signataires sont toujours anonymes...

L'anonymat des signataires

Des heures de conversations téléphoniques n'auront servi à rien, ni Michel Pinton— porte-parole officiel du collectif des maires pour le mariage républicain à l'origine de l'opération— ni Vianney Mallein— le patron de la boîte de communication en charge du dossier— ne sont prêts à publier pour l'instant la liste des pétitionnaires... Postés en chiens de garde, ils veillent à ce que rien ne puisse troubler le sommeil de ces courageux pourfendeurs d'union entre gouines ou pédés. Devant l'insistance des médias toutefois, ils finissent par lâcher du bout des doigts de

savants tableaux établissant le nombre de maires signataires par département (voir p. 15). Le tout accompagné de cette note : « à ce jour, le collectif compte deux signataires de villes de plus de 100 000 habitants, et 19 signataires de villes entre 30 000 et 100 000 habitants. Les maires de province sont plus mobilisés que les maires de l'Île-de-France. A titre

d'exemple, 52 % des maires du département de l'Aube ont signé la déclaration, comme 34 % des maires de l'Aveyron, qui administrent 38 % de la population totale du département. » Quant aux couleurs politiques de ces tristes sires, rien n'est moins sûr. D'après les estimations toutes relatives de Michel Pinton, l'appel « a touché tous les partis. Aproximativement, il doit y avoir 3 réponses émanant de maires Front national, 1000 RPR, 800 UDF, 300 socialistes et 200 communistes » Mais la seule certitude est que ce pronostic ne concerne pas plus d'un quart des signataires, ces doléances moyen-âgeuses provenant aux deux tiers de maires sans étiquette, dits « indépendants », et à la tête de petites communes rurales. « C'est une réaction de la base ! » se félicite Michel Pinton, maire UDF de Felletin dans la Creuse et coordinateur de la pétition. Il y tient, l'opération n'a été « initiée ou approuvée par aucun état major ». Mais

alors, qui est au juste à l'origine de cette initiative dont tout le monde— à commencer par le responsable communication— s'obstine à vouloir présenter comme « spontanée » ?

Une boîte de com triée sur le volet

Michel Pinton, lui même, avoue ne s'être intéressé à ce sujet qu'il y a trois mois : « mon attention a été attirée par quelques amis maires. Des maires de petites communes. Ils cherchaient quelqu'un de connu et qui avait l'habitude des médias pour être leur porte-parole... » Combien et qui étaient-ils à avoir eu cette idée ? Michel Pinton ne s'en souvient pas précisément. Parmi eux toutefois, Claude Therouinard, maire sans étiquette de Châtillon en Dinois (dans l'Eure-et-loire). Peu connu, il a l'immense avantage d'être membre du comité directeur de l'Association des Maires de France et trésorier de la Fédération des Maires ruraux. Très impliqué dans le « Collectif des maires pour le mariage républicain, c'est lui qui a eu l'idée de confier la gestion technique de l'opération à l'entreprise de communication Artea, située dans le neuvième arrondissement de Paris. Laquelle s'est vu attribué un budget tournant aux alentours de 145 000 F pour faire parvenir à bon port un mailing adressé aux 36000 mairies françaises. Or, surprise, Artéa est aussi l'entreprise chargée de la communication du Concours européen pour la vie. (voir p 12) Logique, l'opération était en fait ficelée de longue date par la crème du lobby pro-vie...

Le savoir-faire des Relais pour la vie

Créés en 1996 par l'Alliance pour les droits de la vie (voir encadré) de Christine Boutin— célèbre députée UDF pro-vie connue pour être tout à la fois proche de l'Opus Dei et du Front national—, les Comités des Relais pour la vie peuvent être considérés comme de véritables professionnels de la pétition tous azimuts. Réunissant autour d'un projet une moyenne de 600 à 1300 organisations et participants individuels, les Relais pour la Vie et sa maison mère, l'Alliance pour les droits de la vie, incarnent ainsi l'un des principaux réseaux du lobby pour la vie. Chacune de leur opération, baptisée Relais pour la vie, est soigneusement numérotée

et préparée de longue date à l'aide d'un dossier action. C'est ainsi que dans notre numéro 3 de février 1997, nous faisons état d'une campagne initiée par les Relais pour la vie à l'encontre de l'École des loisirs (une maison d'édition pour enfants) à partir d'un dossier action n°11. Il y était notamment indiqué l'argumentaire et la marche à suivre pour inonder partenaires scolaires, ministère de l'Éducation nationale et élus locaux de lettres protestant contre la diffusion de livres publiés par cette maison d'édition au motif qu'ils portent atteinte à la bonne morale des chérubins en abordant avec des mots d'enfants l'inceste, l'homosexualité ou encore le suicide... Or, bien avant la fin 1997, le même dossier action fait état d'un Relais pour la vie n°10 en cours à l'encontre du Contrat d'union Civile et Sociale. On peut y lire : « *Prolongée jusqu'à ces derniers jours, l'action contre le Contrat d'union Civile et Sociale est plus que jamais d'actualité Les réponses assez variées des parlementaires montrent que ce sujet mérite leur sensibilisation. L'action des Relais permet de montrer à ces élus qu'il existe un fort courant hostile au mariage homosexuel ou à ses substituts. (...) En lien avec des mouvements amis, l'Alliance pour les droits de la Vie s'investit fortement pour contrer ces projets par une stratégie de communication nationale et locale; les actions à mener restent tributaires du calendrier législatif.* »

Le calendrier législatif sonnerait-il son heure ?

Toujours est-il que les associations amies de l'Alliance pour les droits de la Vie n'ont pas attendu les maires de France pour se mobiliser. Dans son bulletin de février, les très réactionnaires AFC (Associations Familiales Catholiques)—parties prenantes des Relais pour la vie—exhortaient d'ores et déjà ses troupes à sensibiliser les élus « *au danger de la mise en oeuvre d'un Contrat d'union Civile et Sociale* ». Plus explicite, la Confédération des Associations familiales catholiques dit même étudier « *d'autres moyens d'actions avec éventuellement d'autres partenaires. Il est nécessaire en effet que sur une telle question le maximum de réseaux puisse avoir une action concertée (...) la Confédération prépare également un argumentaire, à venir prochainement, en faveur de la revalorisation de l'engagement du mariage dans sa dimension sociale et publique, dont la cérémonie à la mairie est l'expression visible* »...

Exactement l'angle développé par le Collectif pour le mariage républicain ! Ne manque plus à l'appel que le troisième pilier des Relais pour la vie pour entrer en action.

L'Association pour la Promotion de la Famille (voir encadré), toujours partante, est l'une des plus fidèles collaboratrices de l'Alliance pour les droits de la vie. A l'image de Jean-Marie et Anouck Meyer, fille du professeur Jérôme Lejeune, les deux organisations ont même des administrateurs en commun. Heureuse « *coïncidence* », Isabelle Schneider, vice-présidente de l'APPF en question est aussi la secrétaire générale du Collectif des Maires de France pour le Mariage Républicain !! En outre, c'est elle qui a rédigé la lettre dégoûlante de morale ancestrale accompagnant le formulaire à remplir pour signer la pétition... Enfin, le patron de la boîte de communication chargée de la pétition des maires confirme également avoir été en contact avec la présidente de l'Association pour la promotion de la famille, Marguerite Delvové.

Michel Pinton ou pantin ?

Et Michel Pinton dans tout cela ? Lui qui confie avoir été contacté quasi au dernier moment par les initiateurs de l'opération et avoue ne pas avoir rédigé le texte fondateur du Collectif—« *j'ai seulement retouché quelques adjectifs* »—remplit pleinement son rôle de porte-parole. Interrogé par le *Monde* au sujet de l'APPF, il n'a pas estimé avoir été « *grugé* ». L'inspiration vaticane de l'opération, loin de lui filer des complexes, le fait redoubler d'efforts pour draper la pétition d'une belle et immaculée légitimité républicaine. Las, il ne faut pas tendre bien haut l'oreille pour entendre craqueler son beau costume de démocrate. Un simple coup de fil et l'on peut l'entendre beugler qu'« *il est bien connu que beaucoup de couples homosexuels sont à l'extrême gauche* », qu'ils sont une sorte de trouble à « *l'ordre public* » ou mieux qu'il est proprement déplacé de vouloir marier ces gens-là puisque « *qu'en pratique, il existe une très grande instabilité dans les couples homosexuels* ». Mais n'allez pas croire que ce républicain militant pour la non liberté, la fraternité zéro et l'inégalité entre les citoyens—que rien ne choque moins que l'instabilité des couples hétérosexuels—soit homophobe. Ou pire, extrêmement conservateur. Nooon. Bien au contraire, Michel Pinton est bien sûr qu'en s'attaquant au CUS, il ne fait que « *couper l'herbe sous le pied du Front national* ». Tant il est vrai que, selon lui rien, ne fait plus monter l'extrême droite et la haine des homosexuels que la reconnaissance de leurs droits. Un peu comme certains—souvent les mêmes—accusent les juifs de faire monter l'antisémitisme. Bien entendu, loin de n'être qu'un dérapage, sa lettre en forme d'Appel des maires pour un vrai débat accompagnant l'opération anti-CUS n'a rien à envier aux dis-

cours du catholicisme traditionaliste ni même aux règles sémantiques qui font d'ordinaire le pain quotidien des discours frontistes: « *Dans notre société française malade, deux cellules encore saines - la famille et la commune, deux cellules d'importance vitale pour notre démocratie, sont menacées d'un affaiblissement catastrophique. Le poison qui risque de les infecter est peu connu de l'opinion publique* ». Après avoir proclamé l'état d'urgence quasi sanitaire de ne pas céder à la légalisation du CUS, l'homme prévient : « *On ne voit pas ce que la société française, déjà ravagée par les problèmes que posent les couples éclatés et les familles monoparentales, y gagnera en cohésion. (...) Derrière les « familles » homosexuelles, triste parodie de la famille vraie, s'engouffreront d'autres unions, à commencer par l'union polygame. En quoi, je le demande, est-elle moins respectable que l'union homosexuelle ?* » Et Michel Pinton de poursuivre : « *Par quelle aberration de pensée allons nous humilier les institutions libératrices de la commune et du mariage laïc dans l'opposé de ce qui fait leur dignité ? (...) Que nos gouvernants y prennent garde ! Qu'ils ne cèdent pas aux vociférations de minorités irresponsables !* » Quant à savoir si après tout cela, Michel Pinton ne craint pas quelques repréailles au moment de la *lesbian* et *gay pride*, l'homme sourit : « *Ils ont bien le droit de manifester les malheureux... Si cela leur fait plaisir de se servir de moi comme d'un exutoire* »

Il est vrai qu'à défaut de droits et de dignité, les exécutoires ne sont pas du luxe. Aussi, les « *malheureux* » ne manqueront pas d'oublier que si l'on doit toute l'orchestration de cette sinistre opération aux plus noirs desseins du lobby pro-vie, il s'est tout de même trouvé une joyeuse bande de maires de gauches pour jouer à « *je casse du pédé et de la gouine* » aux côtés de Michel Pinton. Parmi ces camarades de fronde anti-CUS—de ceux que l'inégalité entre citoyens fait jouir comme la preuve éclatante d'une filiation entre l'être humain et la plante—, et en vertu de la concurrence bien naturelle de la droite la plus dure, Michel Coulon (PS) a même réussi le pari de faire la déclaration la plus vomitivement « *contre-culture* » en indiquant : « *je me ferai porter malade si je devais effectuer une telle union contre-nature* ». Preuve—s'il en est besoin—que les démons de l'ordre naturel tenaillent encore farouchement les représentant officiels de son contraire.

Caroline Fourest